

Compte rendu
Séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2017

Présents : Evelyne BRESSOLIS-GINESTY - Irma CARNUS - Jean-François CAZES - Cécile CHASSALY - Bertrand CLAUDEL DE COUSSERGUES - Hélène CONSTANS - Sébastien DUFIX - Florence GRIFFOUL - Gérard LEMAIRE - Jérôme LEMOUZY - Marie MONTEILLET - Sébastien PARAYRE - Christian PUECH - Christian PUECH - Hélène RAPIN - Paul REDON - Robert SOULERY - Jean-Louis SOULIE - André TORBIERO - Pierre TOURRETTE - Francine TRIANO

Excusés : Michèle BEGARANI - Alain BREFUEL - Valérie COSTECALDE - Annick RAYNAUD (Pouvoir à André TORBIERO) - Sébastien ROUS (pouvoir à Gérard LEMAIRE) - Aurélie TIEULIE

Absents : Christophe ARGENTIER - Pascal DEBRABANT - Michel DELMAS - Daniel GUIRAL - René MARCILLAC

Secrétaire de séance : Pierre TOURRETTE

Approbation du compte rendu de la séance du 11 octobre 2017

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 octobre 2017 a été envoyé à tous les conseillers municipaux.

Aucune remarque n'ayant été formulée, Monsieur le Maire propose de valider le compte rendu tel que présenté.

Vote à l'unanimité

Ajouts de points à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Présentation du projet Avey'raid
- Réfection d'une croix rue de la Calsade à Palmas
- Réfection du moteur d'une cloche à l'église de Palmas

Le conseil municipal accepte cette modification

Vote à l'unanimité

1 : Délibération pour fixer les tarifs des services publics pour 2018

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs des services publics communaux pour 2018.

Il présente le tableau annexé à la présente.

Madame Hélène CONSTANT précise que le tarif de la cantine scolaire à Palmas semble un peu élevé compte tenu de la qualité et émet la possibilité d'harmoniser les tarifs garderie dans les deux écoles.

Monsieur Christian PUECH suggère de réunir la commission scolaire pour évoquer ces sujets.

Madame Marie MONTEILLET souligne que le prix des concessions lui semble élevé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Valide la révision des tarifs conformément au tableau joint en annexe
- Demande à Monsieur le Maire de mettre en œuvre la délibération

Vote à l'unanimité

2 : Délibération pour accepter le don par Mr Bernard TESTOR de la parcelle section C n° 1063 à Palmas

Monsieur Paul REDON fait part au Conseil Municipal de la proposition d'un administré de léguer à la commune une parcelle sise section C n°1063 située à Palmas. Cette parcelle d'une contenance de 55 ca permettra à la

collectivité de créer une voie d'accès pour desservir la parcelle section C n°507 et ainsi la rendre constructible. Il précise que les donateurs proposent de prendre en charge les frais de notaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- accepte la donation de la parcelle sise section C n°1063 d'une contenance de 55 ca au profit de la commune.
- valide la prise en charge des frais de notaire par les donateurs.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- demande à Monsieur le Maire d'intégrer la parcelle dans le domaine privé de la commune.

Vote à l'unanimité

3 : Délibération pour créer un poste d'adjoint technique et modifier le tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes ne pourra plus mettre à disposition des communes du personnel. Il précise qu'il y a donc lieu de renforcer le service technique de la commune. Il propose de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} mars 2018.

Madame Cécile CHASSALY s'interroge sur le fonctionnement en période de tonte.

Monsieur Robert SOULERY propose d'embaucher un CDD pour une courte durée. Il est évoqué la possibilité de travailler avec un ESAT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de créer un poste d'adjoint technique à temps complet (35 h) à compter du 1^{er} mars 2018.
- demande à Monsieur le Maire de procéder à la mise à jour du tableau des emplois de la commune
- autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

Vote à l'unanimité

4 : Délibération pour renouveler l'adhésion de la commune au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel

La commune avait sollicité son adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion pour le lancement d'une consultation. Le groupe retenu est GRAS SAVOYE/AXA (déjà titulaire du contrat actuel) pour une durée de 4 ans.

Formulation du contrat selon le type d'agents :

IRCANTEC : 1 seule formule proposée avec une franchise ferme de 20 jours par arrêt en maladie avec un taux de 1.25 %

CNRACL : 3 choix de formules

Choix 1 : avec une franchise ferme de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire 5.46 %

Choix 2 : avec une franchise ferme de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire 5.012 %

Choix 3 : avec une franchise ferme de 20 jours par arrêt en maladie ordinaire 4.78 %

Actuellement la commune dispose d'un contrat avec une franchise de 10 jours au taux de 5.93 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'adhérer au contrat d'assurance pour les agents affiliés à la CNRACL et IRCANTEC avec le choix 1 pour les agents affiliés à la CNRACL.

Vote à l'unanimité

5 : Délibération en vue de revoir la participation communale pour l'assurance complément de salaire des agents

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 13 avril 2016, le conseil municipal avait décidé de participer à la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité, à compter du 1^{er} mai 2016, pour le risque prévoyance en contribuant aux cotisations des contrats labellisés souscrits par les agents.

Le conseil municipal avait fixé le montant de la participation comme suit :

pour le risque prévoyance : 10 € par mois

Ce montant est fixé pour chaque emploi en équivalent temps complet.

Compte tenu de l'augmentation du taux de cotisations pour 2018, il propose de revoir la participation communale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- fixe le taux de participation comme suit pour le risque prévoyance : **20 € par mois**

Ce montant est fixé pour chaque emploi en équivalent temps complet.

- décide d'appliquer ce montant à compter du 1^{er} janvier 2018, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire.

Vote à l'unanimité

6 : Délibération autorisant la signature d'une convention avec l'Agence Aveyron Ingénierie pour assurer la mission d'assistance pour la création d'une passerelle piétonne sur la Serre à Coussergues.

Monsieur le Maire propose de confier à l'Agence Aveyron Ingénierie une mission d'assistance pour la création d'une passerelle piétonne sur la Serre à Coussergues.

Cette mission sera exercée dans le cadre de la compétence de gestion de la circulation piétonnière en agglomération.

Le contenu de la prestation est la suivante : assistance pour la désignation d'un bureau d'étude dans le cadre de ce projet.

Madame Hélène RAPIN souhaite savoir quel est le rôle de l'agence Aveyron Ingénierie sur ce dossier et s'interroge sur la pertinence de cette décision.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- accepte cette proposition

- autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'Agence Aveyron Ingénierie pour formaliser la dite mission.

Vote à l'unanimité

7 : Délibération pour valider le Plan Communal de Sauvegarde

Le PCS a pour objectif la prévention et la protection de la population. Il doit planifier les actions des acteurs communaux pour la gestion des risques naturels, sanitaires ou technologiques.

Un PCS existait dans chaque commune mais compte tenu du passage en commune nouvelle, il y a lieu de centraliser les informations et d'en créer un seul.

Le conseil municipal valide le porté à connaissance présenté.

Vote à l'unanimité

8 : Délibération pour renouveler le contrat d'entretien des stations d'épuration

Par délibération en date du 19 juillet 2016, le conseil municipal avait décidé de confier l'entretien des stations d'épuration communales à l'entreprise SUEZ. Un contrat de prestation de service a été signé pour un an.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de renouveler dans les mêmes conditions le contrat d'entretien des stations d'épuration avec SUEZ.

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à l'unanimité

9 : Délibération pour valider la vente de la lame de déneigement, le tracteur et le godet de l'ancienne commune de Coussergues

Monsieur Gérard LEMAIRE, Maire délégué de Coussergues, propose la vente de matériels qui n'est plus actuellement utilisé par le service technique communal. Il s'agit d'une lame de déneigement, d'un godet et d'un tracteur. Il présente les offres de prix de ce matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte la vente de ce matériel et retient les offres suivantes :
 - Godet : acheteur Monsieur Sébastien ROUS pour un montant de 200 €.
 - Lame de déneigement : acheteur Monsieur Benoît GAYRAUD pour un montant de 200 €
 - Tracteur : acheteur Monsieur Vincent MERCADIER pour un montant de 1 000 €.
- demande à Monsieur le Maire de sortir ces biens de l'inventaire communal.

Vote à l'unanimité

10 : Délibération pour valider les travaux dans le cimetière de Cruéjols

Monsieur le Maire rappelle que le cimetière de Cruéjols n'est pas équipé d'un colombarium, ni d'un jardin du souvenir. Il propose de créer un espace au centre du cimetière comprenant un jardin du souvenir, un colombarium et la mise en concession de petits espaces privatifs (environ 1 m2) destinés à accueillir des urnes funéraires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- valide la réalisation de ces travaux qui s'élèveraient environ à 3 700 €.

Vote à l'unanimité

11 : Délibération pour autoriser la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SIEDA pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et d'éclairage public dans le bourg de Cruéjols et validation de la prise en charge par la collectivité

Dans le cadre de la convention établie entre le Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Montbazens Rignac, la commune et le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron pour réaliser des travaux de renouvellement des réseaux assainissement programmés par la Mairie, des réseaux d'eau à l'initiative du SMAEP et des travaux d'enfouissement des réseaux électriques téléphonique et d'éclairage public, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le SIEDA propose ses compétences pour les travaux d'éclairage public suivants :

- Dissimulation RD 245
- Dissimulation Rue du Couvent – Rue du Fournil
- Dissimulation Rue du Barry
- Dissimulation Rue du Plô

Le montant estimatif TTC de ces opérations s'élève à 37 087.17 €. La participation du SIEDA pouvant être de 9 254€, le coût estimatif des travaux incombant à la collectivité seront de 27 833.17 €.

Ces montants sont ainsi répartis :

	Estimation participation Maître d'ouvrage	Estimation participation SIEDA
RD 245	11 899.02 €	3 967.00 €
Rues du Couvent et Fournil	7 369.98 €	2 457.00 €
Rue du Barry	6 390.43 €	2 130.00 €
Rue du Plô	2 173.74 €	700.00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner au SIEDA un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations précitées. Cette convention prévoit le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage liée aux travaux cités ci-dessus, le SIEDA assurant l'assistance de la collectivité dans l'évaluation du besoin, l'élaboration du projet (excepté le choix du matériel) la gestion financière et comptable de l'opération, la passation du marché adéquat.

Suite à la réception des travaux, la collectivité intégrera les ouvrages dans son patrimoine communal et pourra solliciter le FCTVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- accepte la proposition de Monsieur le Maire
- autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la commune les conventions ainsi que les pièces s'y rapportant.

Vote à l'unanimité

12 : Délibération pour valider le plan de financement de la troisième tranche de travaux d'assainissement du bourg de Cruéjols

Dans le cadre du groupement de commandes diligenté par le SMAEP Montbazens Rignac, pour la réalisation de travaux d'enfouissement des réseaux secs, de rénovation des réseaux AEP et assainissement, la commune s'est engagée à réaliser une tranche de travaux d'assainissement dans le bourg de Cruéjols. L'entreprise retenue par le groupement de commande est la société INEO pour un montant total de travaux de 679 485.50 € HT. La part des travaux d'assainissement s'élève à 316 558.40 €, soit 182 362.40 € pour les eaux usées et 134 196.00 € pour le pluvial.

Il présente le plan de financement suivant :

RESEAU PLUVIAL		RESEAU EAUX USEES	
Montant travaux HT	134 196.00 €	Montant travaux HT	182 362.40 €
Subvention Adour Garonne		Subvention Adour Garonne	45 590.60 €
Subvention SUR		Subvention SUR	36 472.48 €
Subvention Conseil Départemental	13 419.60 €	Subvention Conseil Départemental	18 236.24 €
Autofinancement	120 776.40 €	Autofinancement	82 063.08 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- valide le plan de financement
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les dites aides.

Vote à l'unanimité

13 : Admission en non-valeur de factures sur les budgets Mairie Eau et Assainissement

Monsieur le Maire présente l'état des créances irrécouvrables, émises par la trésorerie, à admettre en non-valeur. Il rappelle que lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont classées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte.

Il expose l'état de ces créances qui se répartissent sur 3 budgets :

- **Budget principal** Loyers de 2015 pour un montant de **5 673.19 €** (PV de carence- OTD infructueux)
- **Budget assainissement** Redevances facturation pour un montant de **616.25 €** (PV de carence- OTD infructueux- décès et demande de renseignement négative – clôture insuffisance d'actif)
- **Budget eau** Redevances facturation pour un montant de **245 €** (décès et demande de renseignement négative).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'admettre en non-valeur l'ensemble de ces créances.
- Autorise Monsieur le Maire à passer les écritures comptables correspondantes
- Autorise Monsieur le Maire à faire des modificatifs budgétaires sur le budget mairie car les crédits inscrits au compte 673 sont insuffisants (+ 4 700 € au cpte 673 et - 4 700 € au compte 6488).

Vote à l'unanimité

14 : Présentation du Raid Aventure Avey'raid

Après avoir entendu la présentation de l'association Avey'raid qui participe au raid aventure en Europe Europ.Raid et dont le but est d'apporter du matériel scolaire dans des écoles et associations locales de Bosnie-Herzégovine, Albanie, Macédoine et Bulgarie,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- décide d'allouer une subvention à l'association Avey'raid d'un montant de 250 euros sous forme de package sponsoring option 3 Avey'middle.
- demande à Monsieur le Maire d'inscrire ces crédits au budget 2018.

Vote à l'unanimité

Questions diverses

- Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY informe qu'il y a lieu de rénover la croix située rue de la Calsade à Palmas.
- Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY précise que le moteur d'une cloche de l'église de Palmas ne fonctionne plus. Le montant des travaux s'élève à 1 500 €. Elle suggère de soumettre une demande de participation à la Paroisse Saint Marc des Causses.
- Monsieur Paul REDON évoque la possibilité d'aménager l'accès à la cour de la Mairie de Palmas. Une réflexion est lancée.
- Désignation d'un élu supplémentaire pour représenter la commune au Centre de Soins de Laissac : actuellement Messieurs CAZES et BOSCUS sont délégués. Madame Irma CARNUS accepte cette délégation. Le conseil municipal valide ces points.

Vote à l'unanimité

- Compte rendu de la réunion du 4 décembre au sujet du devenir des écoles communales.
Madame Evelyne BRESSOLIS GINESTY précise que cette rencontre s'est tenue à l'initiative de Madame LALANNE, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Millau. En effet, l'académie envisage la suppression d'un poste d'enseignant sur la commune et suggère de réorganiser le fonctionnement des écoles.
Une prochaine réunion, en présence des élus, des enseignantes et des délégués des parents d'élèves des deux écoles, est prévue le 20 décembre 2017.
Monsieur Jean-Paul PEYRAC propose de demander un report de cette décision. Il précise qu'il est nécessaire de rechercher des solutions pour maintenir les quatre postes d'enseignant. Il évoque également le problème de la petite enfance sur notre commune.
- Cérémonie des vœux
Après discussion, la cérémonie des vœux sera organisée dans chaque commune déléguée. Les dates retenues sont : Coussergues le 6 janvier, Palmas le 7 janvier et Cruéjols le 14 janvier.
Monsieur le Maire encourage les élus à participer à ces cérémonies.

Fin de séance à 23 heures